

|   |  |
|---|--|
| <p align="center"><b>DEPARTEMENT DE<br/>HAUTE-SAVOIE</b></p> <p align="center">-----</p> <p align="center"><b>Arrondissement<br/>de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>  | <p align="center"><b>EXTRAIT</b> le <b>SLOV</b><br/><b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b><br/><b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b><br/><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b><br/><b>USSES ET RHONE</b></p> <p align="right">26-330_2017-DE</p> <p align="center"><b>Séance du 26 Octobre 2017</b></p>  |
| <p><u>Nombre de<br/>Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37<br/>Présents : 31<br/>Absents : 0<br/>Pouvoirs : 6<br/>Votants : 37<br/>Pour : 37<br/>Contre : 0<br/>Nul : 0<br/>Abstentions : 0</p> <p><b>N° CC 330/2017</b></p> | <p>L'an deux mille dix-sept, le <b>26 Octobre à vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Pierre Brand à Contamine-Sarzin, sous la présidence de <b>Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation : 19 Octobre 2017</b></p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Marthe CÜTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND.<br/>Messieurs Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTERRI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à M. André-Gilles CHATAGNAT, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à M. Jean-Paul FORESTIER, Christine VIONNET donne son pouvoir à M. Grégoire LAFEVERGES, Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à M. Paul COTTERLAZ-RANNARD, Joseph TRAVAIL donne son pouvoir à M. Christian VERMELLE, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Mme Anne-Marie BAILLEUL</p> <p>Monsieur Jean VIOLLET est désigné secrétaire de séance</p> |

**OBJET : EHPAD ; acquisition de parcelles sur la commune de Frangy**

Le CIAS a validé le projet de construction d'un nouvel EHPAD sur la Commune de Frangy, sis sur la parcelle « les Bottières ».

La CCUR a donc proposé à M. Joseph BLANCHET d'acquérir une parcelle de 3.415 m<sup>2</sup> parcelles référencées section C n°870, n° 2134, n° 2136, n° 2139 situées sur la Commune de Frangy.

Le prix proposé est de 130 € le m<sup>2</sup> Nets de taxes, soit 443.950 €. M. Joseph BLANCHET a donné son accord pour la vente de cette parcelle aux conditions indiquées ci-avant. L'offre d'acquisition est conforme à l'estimation des Domaines.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** d'acquérir les parcelles aux conditions indiquées ci-dessus
- **AUTORISE** le Président ou son représentant de signer tous documents relatifs à cette acquisition.
- **DIT** que l'étude notariale de Frangy (Chatagnier/Grutolla) sera chargée d'établir l'acte d'achat
- **DIT** que les frais d'acquisition et annexes seront supportés par le budget principal et feront l'objet d'une décision modificative afin de permettre le paiement en 2017, ce dossier sera financé par emprunt, une fois la consultation bancaire exécutée.

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul COTTERLAZ-RANNARD**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Envoyé en préfecture le 31/10/2017

Reçu en préfecture le 31/10/2017

Affiché le



ID : 074-200070852-20171026-330\_2017-DE